



Égalité femmes/hommes : état des lieux

Citoyenneté

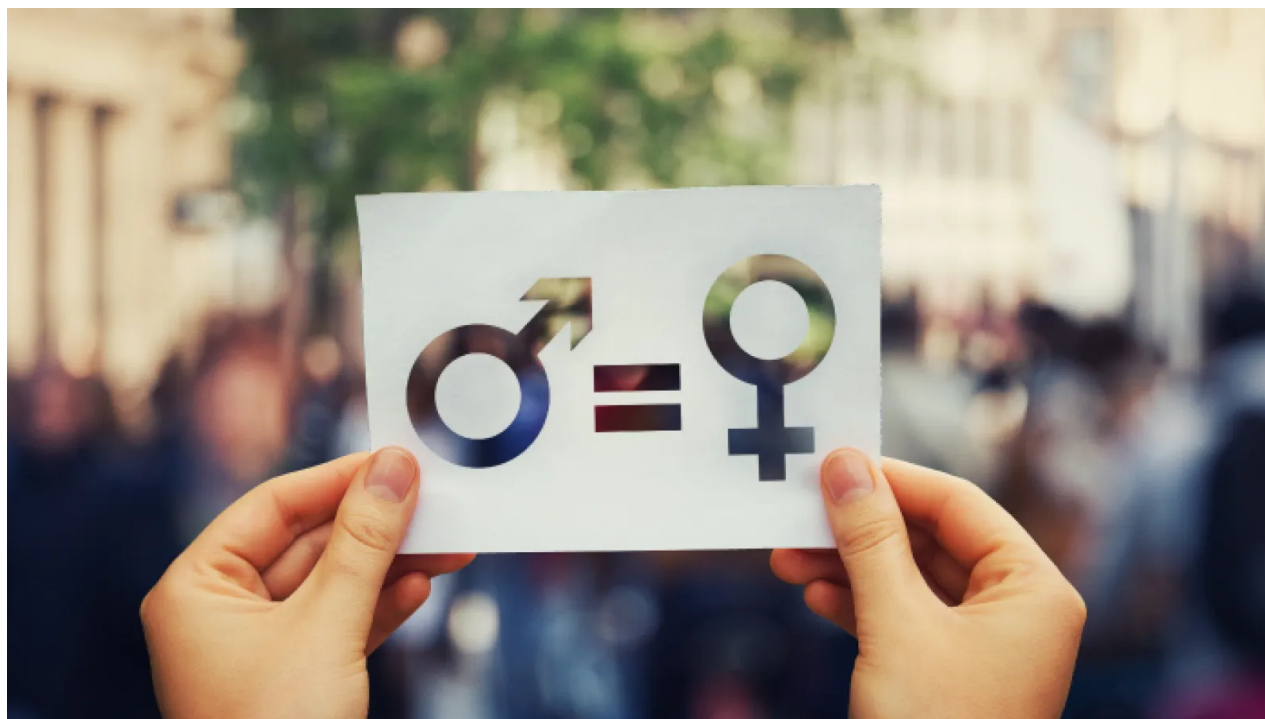
Parité

Parité

Territoire

Publié le 20 février 2020

Reading time : 3 minutes



Le rapport 2025

Comme le prévoit la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour **l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, et en réponse à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, **le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne présente un rapport sur la situation** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et en tant qu'employeur, mais aussi les orientations et programmes de nature à lutter contre les inégalités. Les modalités et contenus du rapport sont précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Avant-propos - Résultat de constructions sociales qui se fondent sur de **nombreux stéréotypes**, les **inégalités entre les femmes et les hommes** sont ancrées dans des rapports de **domination subtils**, intériorisés, souvent de manière inconsciente. **Le langage** constitue l'un des leviers pour faire évoluer les représentations d'une société, sa façon de penser le monde, et in fine les rôles et les rapports sociaux déséquilibrés qui s'y jouent. L'écriture sans stéréotypes de sexe, aussi appelée inclusive, se veut une réponse à ce déséquilibre et une manière de respecter l'égalité entre les sexes par le recours à des règles grammaticales moins hiérarchisées au plan symbolique. C'est pourquoi ce rapport y aura recours, s'inspirant essentiellement des préconisations formulées dans le guide pratique « *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* » édité par le **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** et conformément à l'action dédiée inscrite au **plan d'action 2019-2022 du Conseil départemental pour l'égalité réelle entre les Haut-Garonnais et les Haut-Garonnaises**. Ces règles ont été identifiées de manière collégiale et concertée par des membres

de l'administration et de l'Assemblée départementale présent-es au groupe de travail dédié, visant une communication de la collectivité plus égalitaire à travers ses écrits, ses événements et ses communications.

La **délégation en charge de l'égalité femmes-hommes** a été créée en 2015. Un an plus tard les élus départementaux signaient la **Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**. Enfin, un état des lieux en Haute-Garonne a été lancé afin de connaître la réalité de l'égalité sur le territoire haut-garonnais en 2017.

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

[Télécharger](#)

Consulter tous les rapports égalité femmes/hommes

Rapport 2024 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-hommes

[Télécharger](#)

Rapport 2023 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-hommes

[Télécharger](#)

Rapport 2022 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-hommes

[Télécharger](#)

Rapport 2021 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-hommes

[Télécharger](#)

Rapport 2020 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-hommes

[Télécharger](#)

Rapport 2019 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-homme

[Télécharger](#)

Rapport 2018 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-homme

[Télécharger](#)

Rapport 2017 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-homme

[Télécharger](#)

Rapport 2016 sur la situation du Conseil départemental en matière d'égalité femmes-homme

[Télécharger](#)